



Bruxelles, le 20 avril 2021
(OR. en)

7927/21
COR 1
OJ CRP1 15

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE
COMITÉ DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS (1^{re} partie)
Bâtiment Justus Lipsius, Bruxelles
21 avril 2021 (10:00)

CORRIGENDUM N° 1 À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Le point suivant est retiré:

Points sans débat (I)

Position de l'UE en vue de négociations internationales

6. Décision du Conseil relative à la position de l'UE lors de la
MEPC 76/MSC 103 de l'OMI concernant l'adoption
d'amendements
Décision de recourir à la procédure écrite pour l'adoption

 7771/21
7527/21
MAR
OMI



Décision de procédure par le Coreper (article 19, paragraphes 3 et 7, du règlement intérieur du Conseil)



Sur la base d'une proposition de la Commission